

Vers un chez soi

Pour une Entente Canada-Québec qui consolide une
approche globale et communautaire dans la lutte à
l'itinérance

Document de synthèse issu du mémoire

Préparé par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ)

Mai 2019

RSIQ : 20 ANS D' ACTIONS CONCERTÉES EN ITINÉRANCE

Fort de ses 20 ans d'expérience et regroupant plus de 330 organismes communautaires qui œuvrent en itinérance partout au Québec, le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) est un acteur clé dans la réduction et la prévention de l'itinérance.

Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec regroupe 14 concertations régionales en itinérance et une dizaine de membres associés. De la prévention à la réduction, la diversité des pratiques est représentée au sein du RSIQ. Depuis sa création en 1998, son fonctionnement est démocratique : les membres s'expriment lors des assemblées générales (annuelles, régulières ou extraordinaires). L'Assemblée générale annuelle (AGA) du Réseau est composée des représentant.e.s mandaté.e.s par les organismes actifs au sein d'une initiative territoriale qui lutte contre l'exclusion sociale et l'itinérance au Québec et qui est reconnue comme telle par la corporation. Tou.te.s les représentant.e.s mandaté.e.s ont droit de vote. En A.G.A., les membres peuvent entre autres : élaborer et adopter le plan d'action annuel ; se présenter comme ou élire les administrateurs/trices ; recevoir le rapport annuel du conseil d'administration, en faire l'évaluation, et statuer sur les propositions présentées par le conseil ou les membres ; disposer des rapports financiers.

Lors de l'Assemblée générale régulière (A.G. d'hiver), les membres peuvent entre autres : adopter les orientations, politiques ou mandats proposés par l'organisation ; créer des comités pour étudier une question particulière se rapportant à ses buts et ses objectifs ; assurer le suivi du plan d'action annuel et proposer des modifications ; etc.

Décidé à l'unanimité lors de l'assemblée générale annuelle 2018 (revalidé à l'assemblée générale d'hiver 2019), **et tel que décrit dans le plan d'action 2018-2019 du RSIQ**, les membres ont donné au RSIQ le mandat de « s'assurer que la SCLI (Vers un chez soi) maintienne une approche globale et communautaire, et que le financement soit adéquat pour l'ensemble des ressources du Québec ». **Plus spécifiquement, les 14 concertations régionales de lutte à l'itinérance qui composent le RSIQ se sont entendues pour « défendre l'approche globale et communautaire dans la prochaine Entente Canada-Québec », et de « s'assurer que la SCLI (Vers un chez soi) respecte les planifications communautaires des régions, les principes de l'action communautaire autonome et les droits des personnes ».** Lors de l'A.G. d'hiver 2019 du RSIQ, les membres ont exprimé leurs inquiétudes face à une possible implantation des Systèmes d'Accès Coordonné au Québec.

De plus, que ce soit par un contact téléphonique, par échange de courriels ou par l'organisation de rencontres thématiques (avec la Table des Régions¹ notamment), tou.te.s les membres du RSIQ ont été invité.e.s à contribuer et à apporter leur expertise au présent mémoire.

La mise en commun de l'expertise, des réflexions et des revendications en lien avec la lutte à l'itinérance fait du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec un interlocuteur incontournable.

¹ La Table des Régions est une instance de réflexions entre les membres du RSIQ, délégué.e.s des concertations régionales de lutte à l'itinérance, sur des thématiques précises. Le présent mémoire a été au cœur de la rencontre du 10 mai 2019.

VERS UN CHEZ SOI

Avec un budget annoncé de 2,2 milliards de dollars de 2019 à 2029 pour le Canada, ce financement accru, qui est une réponse à nos demandes, est une bonne nouvelle. Il doit permettre de soutenir les actions menées en prévention et en réduction de l'itinérance. Depuis 2001, cinq ententes entre le Canada et le Québec ont été signées, visant à respecter les orientations et les priorités du Québec en matière de lutte à l'itinérance. Avec l'adoption le 27 février 2014 de sa *Politique nationale de lutte à l'itinérance, Ensemble pour éviter la rue et en sortir*, le Québec s'est doté d'un outil solide pour identifier les avenues les plus efficaces pour lutter contre l'itinérance. Issue d'un processus collectif de consultation, de collaboration et d'élaboration, elle détermine 5 axes d'interventions prioritaires : le logement ; les services de santé et les services sociaux ; le revenu ; l'éducation, l'insertion sociale et l'insertion socioprofessionnelle ; la cohabitation sociale et les enjeux liés à la judiciarisation. Elle n'indique aucune hiérarchie, ce qui permet aux groupes qui œuvrent en itinérance d'agir conjointement pour mettre en place les solutions les plus adaptées aux besoins identifiés localement. *Le Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 : mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance* décline chacun de ses axes dans le prolongement de la Politique. À l'aube de la signature d'une sixième entente, le RSIQ réaffirme l'importance de la planification communautaire qui permet aux collectivités de prioriser les actions selon les besoins de la région dans la lignée des orientations collectives déterminées par la Politique et des moyens d'action identifiés dans le plan d'action interministériel. La nouvelle entente doit respecter les orientations québécoises en matière de lutte à l'itinérance.

« La présente Politique nationale de lutte à l'itinérance traduit la volonté du gouvernement d'agir sur les dimensions sociales, structurelles et individuelles de ce phénomène. Elle vise à prévenir l'itinérance et, le cas échéant, à soutenir les gens qui veulent sortir de l'itinérance. »

Cette politique entend doter le Québec d'une stratégie globale, cohérente et durable en matière d'itinérance.

Elle porte sur le logement, les services de santé et les services sociaux, le revenu, l'éducation, l'insertion sociale et l'insertion professionnelle. Elle s'adresse aussi aux dimensions de la cohabitation sociale, des enjeux liés à la judiciarisation, de la coordination et de la concertation des services, de la recherche à la formation.

*Ensemble pour éviter la rue et en sortir,
Politique nationale de lutte à l'itinérance, p.9*

Nos recommandations

- I. Le RSIQ préconise que la distribution des fonds *Vers un chez soi* se réalise par le biais des planifications communautaires qui ont démontré leur pertinence et leur efficacité depuis bientôt 20 ans.
- II. Le RSIQ recommande que les gouvernements fédéral et provincial renouvellent les engagements pris en 2014-2019 lors de la 5^{ème} Entente Canada-Québec, spécifiant que la conformité aux orientations et priorités québécoises comprend la conformité au plan communautaire, dans le cadre de la prochaine Entente 2019-2029.
- III. Le RSIQ recommande de ne pas imposer de cibles chiffrables aux communautés qui œuvrent en itinérance. Ces dernières possèdent déjà de nombreux outils pour déterminer des orientations claires et précises ainsi que pour rendre compte de l'utilisation transparente et démocratique des fonds.
- IV. Le RSIQ recommande que les financements fédéraux s'inscrivent dans le sillon des outils (*politique nationale* et *plan d'action interministériel*) déjà en place dans la lutte à l'itinérance au Québec, que le gouvernement fédéral respecte l'autonomie des organismes en leur accordant un financement qui permettra de reconnaître leur action en prévention et en réduction de l'itinérance. Ces organismes pourront ainsi déployer les services adaptés à la réalité de leurs usagers, sans être forcés d'aller à l'encontre de leur expertise et de leur savoir-faire pour répondre à des critères de financement.
- V. Le RSIQ recommande que les systèmes d'accès coordonnés ne soient pas implantés au Québec.
- VI. Le RSIQ recommande de reconnaître et de soutenir financièrement la consolidation et le développement des initiatives déjà en place ou en formation permettant un meilleur référencement des personnes itinérantes ou à risque de le devenir, reconnaissant ces stratégies comme favorisant l'autonomie de la personne.
- VII. Le RSIQ recommande que l'Entente Canada-Québec à venir permette le respect et la poursuite du développement de la *Stratégie d'accès à la continuité aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes itinérantes ou à risque de le devenir*, mise en place par le MSSS.
- VIII. Le RSIQ recommande que *Vers un chez soi* contribue à consolider les orientations québécoises et que les fonds fédéraux permettent de soutenir une diversité d'actions dans la lutte à l'itinérance.

Pour plus d'informations :
Laury Bacro, coordonnatrice
Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec
1431, rue Fullum, bureau 204
Montréal, QC, H2K 0B5
Tel : 514 861-0202
coordination@rsiq.org
rsiq.net